

# Prise en charge des coûts de la prestation netCare et des médicaments



Assurances	Prise en charge des coûts: comment ?
<b>Avanex</b> <b>Helsana</b> <b>Progrès sansan</b>	<b>Tous les coûts sont pris en charge</b> CHF 15.- pour <b>le triage du pharmacien</b> , CHF 48.- pour <b>la vidéoconsultation ainsi que tous les médicaments</b> (pour autant qu'ils soient sur la liste des spécialités).
<b>CSS</b> <b>Intras</b> <b>Arcosana</b>	Seuls les CHF 48.- pour la vidéoconsultation et les CHF 15.- pour le triage du pharmacien <b>lorsque le triage débouche sur une vidéoconsultation</b> sont pris en charge Les coûts des médicaments prescrits sans ordonnance* ainsi que le triage qui n'aboutit pas sur une vidéoconsultation ne sont pas pris en charge.
<b>Sanitas</b> <b>Sanitas Compact One</b> <b>Wincare</b>	Patient SANS assurance complémentaire : CHF 48.- pour la vidéoconsultation sont pris en charge. Le patient paie CHF 15.- pour le triage lui-même. Patient AVEC assurance complémentaire : CHF 48.- pour la vidéoconsultation et CHF 15.- pour le triage sont pris en charge. Le patient paye les médicaments prescrits sans ordonnance. *
<b>Agilia</b> <b>Kolping Krankenkasse</b> <b>KPT</b> <b>Krankenkasse Flaachtal</b> <b>ÖKK</b> <b>SLKK</b> <b>Sodalis</b> <b>Sympany</b>	Les CHF 48.- pour la vidéoconsultation sont pris en charge. Le patient doit payer de sa poche les CHF 15.- pour le triage et les médicaments prescrits sans ordonnance. *
<b>Toutes les autres caisses-maladie</b>	Le patient paie tous les coûts lui-même CHF 15.- pour le triage, CHF 48.- pour la vidéoconsultation, les médicaments prescrits sans ordonnance. *

*\*si une ordonnance est faite par Medgate après vidéoconsultation ou par un médecin établi, les coûts des médicaments prescrits sont pris en charge par les caisses comme d'habitude.*

© pharmaSuisse, Etat 13.03.2013, sous réserve de modifications